
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2015

PROCÈS-VERBAL, d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 23 novembre 2015, à 19 h 30, au 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Sont absentes :

Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M. Robert Doré, directeur général
M^e Daniel Martineau, greffier
M^e Olivier Trudel, greffier adjoint

PROCÈS-VERBAL



OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.



AVIS DE CONVOCATION

Rapport verbal du greffier-adjoint voulant que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux.



RVSAD-2015-8838

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié :

Points retirés :

- Direction générale – Protection des fonctionnaires et employés
- Greffes – Correction des procès-verbaux et des règlements de la Ville

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PROPOSITIONS



RVSAD-2015-8839

CONSEIL MUNICIPAL – ACTION PRÉALABLE À LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA VILLE DE QUÉBEC CONCERNANT LA QUOTE-PART D'AGGLOMÉRATION

CONSIDÉRANT la signature imminente d'une entente entre la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et la Ville de Québec en vue de trouver un règlement définitif au dossier de la quote-part d'agglomération;

CONSIDÉRANT les impacts financiers et administratifs potentiellement importants de cette entente sur la Ville et ses citoyens;

CONSIDÉRANT le droit de la population d'être éclairée et informée objectivement concernant cette entente, ainsi qu'en ce qui concerne ses tenants et aboutissants.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

QUE le conseil s'adjoigne d'un expert en fiscalité et en gestion municipale;

QUE cet expert donne un avis sur les impacts financiers et administratifs présents et futurs de la proposition, ainsi qu'en ce qui concerne les avantages généraux pour la population de Saint-Augustin-de-Desmaures;

QUE cet expert dépose des recommandations au conseil et, s'il y a lieu, des pistes de bonification en vue de la poursuite des négociations avec la Ville de Québec;

QUE cet expert fasse un rapport des conclusions de la négociation aux membres du conseil municipal;

QUE le conseil municipal accompagné de l'expert rende compte à la population de Saint-Augustin-de-Desmaures des recommandations formulées, avant l'approbation et la signature finale de l'entente;

D'autoriser le directeur général à entreprendre les démarches nécessaires pour donner suite à cette résolution;

D'obtenir préalablement l'approbation du conseil quant au choix de l'expert.

Ont voté pour : Mme France Hamel, MM Denis Côté, Guy Marcotte et Louis Potvin

A voté contre : M. Sylvain Juneau

Adopté à la majorité, le président vote à l'encontre



RVSAD-2015-8840

CONSEIL MUNICIPAL – DEMANDE D'AVIS JURIDIQUE – ENQUÊTE ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

De mandater le directeur général à obtenir un nouvel avis juridique sur un des éléments de l'enquête administrative et financière.

Ont voté pour : Mme France Hamel, MM Denis Côté, Guy Marcotte et Louis Potvin

A voté contre : M. Sylvain Juneau

Adopté à la majorité, le président vote à l'encontre

Le maire avise le greffier séance tenante qu'il n'approuve pas la résolution. Conséquemment, celle-ci sera présentée à la prochaine séance pour une nouvelle approbation.



DIRECTION GÉNÉRALE – PROTECTION DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS

RETIRÉ



GREFFE – CORRECTION DES PROCÈS-VERBAUX ET DES RÈGLEMENTS DE LA VILLE

RETIRÉ



PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS POUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT (15 MINUTES)



DIVERS



RVSAD-2015-8841

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

De clôturer la séance de ce 23^e jour du mois de novembre 2015 à 20 h 15.

Sylvain Juneau, maire

Daniel Martineau, greffier